

MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD

Procès-Verbal de la réunion ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2018 à 19 heures au bureau municipal situé au 1362 148 rte Bay Campbell's Bay, Québec.

Présents: la mairesse Colleen Larivière, les conseillers Denis Dubeau, Donald Graveline, Emile Morin, Joe Bélanger, John Stitt et Terry Racine.

Également présents: la directrice générale, Julie Bertrand, l'inspecteur municipal, Robert Carle et le chef d'équipe, Gerald Graveline.

Le quorum fut constaté et la mairesse Colleen Larivière ouvre la réunion.

2018-06-100

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour 4 juin 2018 avec ajouts.

Adopté

2018-06-101

Adoption du procès-verbal

Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 1 mai et 7 mai 2018 avec corrections.

Adopté

URBANISME

Rapport de l'inspecteur municipal

2018-06-102

Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité d'approuver le rapport mensuel de l'inspecteur municipal et d'autoriser le paiement pour les frais de déplacement.

Adopté

Demande à la CPTAQ pour le lot n ° 3351767

2018-06-103

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 244, route 301 Sud ont présenté une demande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour une partie du lot n ° 3351767 pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation, à des fins autres qu'agricoles, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 5 000 mètres carrés, prélevée sur un terrain de 45,4 hectares;

ATTENDU QUE la demande est de détacher cette parcelle de terrain de 5 000 carrés mètres du lot n ° 3351767 afin de permettre la construction d'une résidence pour leur fille;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Litchfield a adopté la résolution 2018-05-84 le 1^{er} mai 2018 par laquelle il a appuyé la demande de lotissement de 5 000 mètres carrés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Litchfield lui confirme d'appuyer la résolution

Adopté

Demande à la CPTAQ de construire une résidence sur le lot no 3545799

2018-06-104 ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé sur le chemin Romain à Litchfield a présenté une demande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour un usage autre qu'agricole de la propriété formée par le lot # 3545799 du cadastre du Québec d'une superficie de 6 990 hectares;

ATTENDU QUE la demande est de permettre la construction d'une résidence;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Litchfield, lors de sa séance du 1er juin 2018, a recommandé à l'unanimité de soutenir la demande, le conseil ayant considéré qu'il n'y aurait pas d'impact sur les agricoles pratiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité par le conseil municipal d'appuyer la demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles, telle que la construction d'une résidence et d'informer la CPTAQ de son appui.

Adoptée

Approbation des plans de lotissement pour les lots n ° 6251635 et 6251636

2018-06-105 Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité d'accepter les plans de lotissement soumis par Noémie Lebel, sous ses minutes n ° 415 du 15 mai 2018 pour les lots n ° 6251635 et 6251636.

Adopté

Approbation des plans de lotissement pour les lots 6253262, 6253263, 6253264, 6253265, 2653266, 2653268 et 2653271 - Projet Laforet

2015-06-106 Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité d'approuver les plans de lotissement soumis par Noémi Label sous ses minutes n ° 432 du 22 mai 2018 pour les lots 6253262, 6253263, 6253265, 6253264, 6253266, 2653268 et 2653271.

Adopté

* Il est à noter que l'approbation des plans ci-dessus est soumise à l'approbation de l'ingénieur chargé du projet Laforet, Maxime Philibert de la firme WSP.

ROUTES

Appel d'offres pour la fourniture de ponceaux

2018-06-107 ATTENDU QUE la municipalité de Litchfield a lancé un appel d'offres 2018-05-57 pour la fourniture de ponceaux;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 2 offres:

Marcil Baril Ltée: 27 383,91 \$ (incl.taxes)

3403092 Canada Inc. Matériaux BMR –JLS: 28 944,51 \$ (incl taxes)

ATTENDU QUE la municipalité a modifié ses exigences en matière de fourniture de ponceaux en fonction du nombre de ponceaux requis par rapport aux travaux à effectuer en 2018;

ATTENDU QUE John Stitt a proposé de voter pour ou contre toutes les offres reçues;

CONSIDÉRANT QUE la décision de n'accepter aucune des offres reçues a donné lieu à un vote;

juin 2018

Les résultats du vote sont les suivants: 3 pour et 3 contre.

ATTENDU QUE la mairesse Larivière a exercé son droit de vote pour briser l'égalité et a voté contre l'acceptation de toutes les soumissions. EN CONSÉQUENCE, il est résolu de n'accepter aucune des offres reçues.
Adopté

2018-06-108 Approbation du rapport d'inspection routière 2018 et travaux connexes.
Il est proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport d'inspection routière 2018 présenté par le comité des routes, avec l'ajout du remplacement d'un ponceau sur le chemin Stevenson. Il est également résolu d'approuver tous les travaux connexes et dépenses liées aux travaux tels que présentés dans le rapport 2018.
Adopté

*Note de correction au règlement 2018-237. Il est à noter qu'une erreur de traduction évidente s'est glissée dans la 1re copie conforme certifiée du règlement 2018-237 et a été remplacée par la version corrigée.

FINANCES

2018-06-109 Païement des comptes
Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des factures à payer et d'accepter le paiement des factures payées préalable de cette réunion.
Adopté

Factures mensuelles Factures

payées avant la réunion: 1 34040,46 \$
Factures à payer: 82943,41 \$ Montant
total des factures: 94583,87 \$

Certificat de disponibilité

Je, Julie Bertrand, directrice générale de la municipalité de Litchfield, certifie qu'il y a suffisamment de crédits disponibles pour payer montant approuvé de la facture totalisant 94583,87 \$ pour le mois de juin 2018.

Signé: _____ Date: _____

Julie Bertrand, directrice générale

2018-06-110 Changement des modalités du programme de subvention MTQ – Volet AIRRL

ATTENDU QUE La Municipalité de Litchfield a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE La Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

juin 2018

ATTENDU QUE La Municipalité de Litchfield s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;
ATTENDU QUE La Municipalité de Litchfield choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

L'estimation détaillée du coût des travaux ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Terry Racine , appuyée par Donald Graveline, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

Changement des modalités du programme de subvention MTQ - Volet RIRL

2018-06-111

ATTENDU QUE La Municipalité de Litchfield a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;
ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC PONTIAC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU QUE désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL; ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE La Municipalité de Litchfield s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE La Municipalité de Litchfield choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

L'estimation détaillée du coût des travaux ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Terry Racine, appuyée par Donald Graveline, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

juin 2018

SÉCURITÉ

Demande au MTQ

2018-06-112

Il est proposé par John Stitt et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande du contribuable situé au 1207, route 148 et d'envoyer une

lettre au MTQ demandant de réduire la limite de vitesse sur la route 148 pour des raisons de sécurité des enfants lorsqu'ils montent dans l'autobus à cet endroit.

Adopté

RESSOURCES HUMAINES

Offre d'emploi étudiant

2018-06-113

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une subvention pour l'embauche d'un étudiant d'été ;
ATTENDU QUE la municipalité a affiché l'offre d'emploi étudiant;
ATTENDU QUE la municipalité a reçu 2 candidatures;
PAR CONSÉQUENT,
Proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité d'accepter la candidature de Jared Lance et de lui attribuer le poste. La rémunération sera en fonction de l'échelle salariale municipale en vigueur.
Adopté

DIVERS

Congrès FQM

2018-06-114

Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité de réserver 2 chambres de motel à Québec pour le congrès FQM en septembre 2018. Cette dépense est autorisée du poste budgétaire «Congrès et déplacements, maire et conseillers »du budget provisoire 2018.
Adopté

Appui de Outaouais pour financement Équité équitable pour santé, Secteurs éducation et justice sociale entre la région Outaouais et autres régions du Québec.

2018-06-115

ATTENDU QUE les secteurs de la santé, de l'éducation et de la justice sociale sont tous sous-financés au Québec;
CONSIDÉRANT que la région de l'Outaouais souffre doublement de ce chronique sous-financement par rapport à d'autres régions comparables du Québec en ce sens qu'elle ne reçoit pas sa juste part de financement public par habitant et qu'elle manque donc de professionnels de la santé, d'agents de santé, d'infrastructures et d'équipements, entraînant, entre autres, des énormes dépenses pour les soins de santé obtenus en Ontario;
CONSIDÉRANT que la région de l'Outaouais souffre d'un manque de formation des programmes au niveau collégial et universitaire, ce qui oblige un grand nombre de jeunes à quitter nos régions pour étudier et ne pas revenir;
CONSIDÉRANT que les niveaux de financement de nos organismes communautaires sont gelés depuis de nombreuses années et que,

juin 2018

besoins en services sociaux par conséquent, les communautés défavorisées ne sont pas satisfaites par manque de moyens;
EN CONSÉQUENCE, Terry Racine propose, à l'unanimité, que la municipalité de Litchfield appuie la campagne d'Équité Outaouais et demande au gouvernement du Québec:

Augmenter considérablement le financement public des soins de santé dans la région de l'Outaouais pour atteindre le niveau de financement d'autres régions comparables du Québec.

Augmenter considérablement les programmes de formation aux collégial et universitaire niveaux afin de combler les lacunes des programmes qui obligent nos jeunes à quitter la région.

Augmenter considérablement le financement de nos groupes communautaires pour leur permettre de remplir correctement leur mandat en matière de soins communautaires et de justice sociale.

Adoptée

SITE DE TRANSFERT

Achat d'une enseigne

2018-06-116 Il est proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une enseigne pour le site de transfert. Cette dépense d'environ 300,00 \$ est autorisée du poste budgétaire «enseignes» du budget provisoire 2018.

Adopté

HALTE

Achat d'un panneau d'entrée

2018-06-117 Il est proposé par Joe Bélanger et unanimement résolu d'autoriser l'achat de 2 panneaux d'entrée à la halte municipale. Cette dépense est autorisée du poste budgétaire «enseignes» du budget 2018 provisoire.

Adopté

Batterie pour le système de contrôle pour le Spashpad

2018-06-118 Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une batterie interne pour le système de contrôle pour le Splashpad Cette dépense autorisée du poste budgétaire «halte routière» du budget provisoire 2018.

Adopté

Correspondance

Il est à noter que la correspondance a été lue et discutée avec les membres du conseil.

* Il est à noter que, à la demande de la municipalité de Thorne, la directrice générale, Julie Bertrand, convoquera une réunion avec les comités des routes municipales pour discuter de l'entretien des tronçons de chemins Crawford, Mountain et Bolan situés dans la municipalité de Thorne.

juin 2018

* Il est à noter que la mairesse Larivière et la directrice générale, Julie Bertrand, rencontreront les jeunes et leurs parents au sujet des dommages causés à la Halte municipale.

* Il est à noter que la mairesse Larivière s'est excusée de la réunion à 20h29 en raison d'une possibilité d'apparence de conflit d'intérêts concernant l'affaire du chemin Gravelle.

* Il est à noter qu'à 20h30, le maire suppléant Denis Dubeau préside la réunion en l'absence de la mairesse Larivière.

Procéder à la séance en Huis clos

2018-06-119 Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité de procéder en huis clos.

Adoptée

Levé de la séance à huis clos à 20h31

2018-06-120 Il est proposé par Emile Morin et à l'unanimité résolu lever la séance à huis clos à 21h12.

Adopté

Demande à la municipalité de Litchfield de prendre possession d'un chemin privé

2018-06-121 ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande verbale de prendre possession du chemin Gravelle;
ATTENDU QUE le chemin Gravelle est un chemin privé situé sur une propriété privée;
ATTENDU QUE le comité de voirie a rencontré le propriétaire de la route;
ATTENDU QUE le comité de voirie a inspecté la route en question;
ATTENDU QUE le règlement de lotissement municipal 2017-226 prévoit des exigences relatives à la construction de routes, de fossés et de ponceaux;
ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement a des règlements concernant l'installation de ponceaux et l'interférence du débit d'eau;
ATTENDU QUE la municipalité est responsable des effets secondaires liés au débordement d'eau et aux dommages causés par l'eau provenant des chemins appartenant à la municipalité;
ATTENDU QUE la municipalité a une obligation envers les contribuables de s'assurer que la possession d'un chemin privé n'entraîne pas d'effets négatifs et de dépenses pouvant entraîner un fardeau pour les contribuables;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité d'envoyer une lettre au propriétaire du chemin Gravelle stipulant les exigences requises pour que la municipalité devienne propriétaire du chemin Gravelle.
La municipalité exige ce qui suit:

juin 2018

- 1) La route doit être construite ou améliorée conformément aux spécifications énumérées dans le règlement de lotissement municipal 2017-226;
- 2) L'installation de ponceaux doit être remplacée ou améliorée conformément aux spécifications et normes du ministère de l'Environnement, ainsi qu'à la réglementation et aux spécifications de tout autre service gouvernemental ou réglementation de la MRC;
- 3) Après confirmation que la route est conforme à toutes les exigences ci-dessus et après avoir reçu une attestation écrite d'un ingénieur

certifié confirmant la conformité, la municipalité deviendra propriétaire du chemin Gravelle.

4) Tous les coûts liés à la construction, aux améliorations, aux frais de transfert, aux frais de notaire et aux frais d'arpentage sont à la charge du propriétaire et ne seront pas assumés par la municipalité de Litchfield ou ses contribuables.

Adopté

Levé de la séance

2018-06-122

Il est proposé par Joe Belanger et résolu à l'unanimité de clore la réunion à 21 h 20.

Adopté

Colleen Larivière
Mairesse

Julie Bertrand
Directrice générale